

Demandeur est propriétaire d'un bien immobilier

Documents a annexer a sa demande de logement :

- Preuve du prix de vente demandé
(contrat de vente de l'agent d'immeuble ou fiche de vente)
- Preuve qu'elle est co-propriétaire
- Solde hypothécaire
- Taxes municipales

Si la maison a été vendue :

- Fournir l'acte de vente du notaire qui indiquera le montant de la vente moins les dettes remboursées. Le montant restant ne doit pas dépasser le \$50K permis comme biens.